

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2012

Etaient présents : Louis VINCENT, René PORCHER, Christophe CHENE, Catherine GRATON, Olivier SIELLER, Denis CHARRON, Joëlle CHAPIN, Jean-Michel ABLINE, Gérard AUDOUIN, André EMERIAU, Jean-Pierre PASQUIER, Fabienne COLAS.

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 mai 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

56 DEMANDEURS D'EMPLOI AU 30/04/2012 dont 25 hommes et 31 femmes

INTERCOMMUNALITE

PLUI – Une visite de la commune avec le groupe de travail et les prestataires désignés pour l'étude du PLU Intercommunal a eu lieu principalement dans la partie urbaine. Cette rencontre a permis de situer ce qui existe en matière d'équipements publics, de lotissements, emplacements réservés pour l'habitat intergénérationnel et tout emplacement pouvant servir à l'urbanisation future y compris à l'intérieur du bourg.

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur les biens désignés ci-dessous

| N° parcelles | Superficie | Adresse |
|-----------------|--------------------|-------------------|
| A 992 | 390 m ² | 12 rue du Pin |
| A 674 et divers | 588 m ² | 1 rue de Bretagne |

TRAVAUX RUE DE LA MAIRIE

Les travaux d'enfouissement électriques sont terminés, il reste les branchements chez les particuliers. L'entreprise procède actuellement à la pose des bordures de trottoirs. Les enrobés sont prévus 2^{ème} semaine de juillet.

ASSAINISSEMENT LA ROCHE POISNE

Le village de la Roche Poisné n'est actuellement pas raccordé au réseau collectif d'assainissement et est inclus dans le périmètre du SPANC dont la compétence relève de la Communauté de Communes. De part sa proximité avec la station de traitement des effluents ce village est facilement raccordable; de plus il figure sur le schéma de zonage assainissement à raccorder en priorité. En conséquence une dérogation permettant d'éviter les mises aux normes dans ce secteur sera sollicitée auprès de la Communauté de Communes. Le conseil municipal décide une étude préalable pour connaître le coût des travaux afin de les engager si possible à échéance 2017.

FINANCES

SUPPRESSION DE LA PRE (Participation Raccordement Egoût) et INSTAURATION DE LA PAC (Participation à l'Assainissement Collectif)

La PAC est appelée à remplacer la PRE à compter du 1er juillet prochain Si la PRE s'inscrivait dans un système de fiscalité de l'urbanisme, la PAC est désormais directement intégrée pour les besoins du service assainissement. Le montant de la PAC reste identique à celui de la PRE à savoir 1 300 € pour tout raccordement assainissement.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – Le Conseil Municipal valide la modification budgétaire n° 1 du budget Presbytère et du budget Assainissement concernant une régularisation budgétaire mineure.

LOCATION PRESBYTERE – Revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2012

Compte tenu de l'évolution de l'indice des loyers de l'INSEE au 4^{ème} trim. 2011 s'élevant à 2.11 %, le loyer du presbytère est fixé au 1^{er} juillet 2012 à 428.90 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal valide :

- la décision de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles.
- la création d'un emploi non permanent pour les besoins de surveillance au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2012/2013.
- la décision de fixer à 100 % le taux de promotion interne à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement à l'échelon spécial de la catégorie C autre que la filière technique déjà pourvu de cet indice spécial.
- la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2012 :
 - * suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
 - * création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
 - * suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé du changement de directeur à l'Ecole Privée St Joseph à la rentrée scolaire 2012-2013. Mme Elisabeth Cottineau remplacera Yohann Cheignon.

Affiché le 20 juin 2012